
N^o. 375.

L'AMI DU PEUPLE,
O U
LE PUBLICISTE PARISIEN,
JOURNAL POLITIQUE ET IMPARTIAL,

Par M. MARAT, auteur de l'Offrande à la patrie,
du Moniteur, et du plan de constitution, etc.

Vitam impendere vero.

Du Vendredi 18 Février 1791.

Le diable dans un bénitier. Découverte importante qui forcera les comités national et municipal des recherches de servir contre le club monarchique.

Le diable dans un bénitier, ou le désespoir des endormeurs de la cour.

Les torcheculs qui sortent des plumes académiques et des plumes ordurieres à la solde des contre-révolutionnaires, ont toujours trois points en vue; calomnier le club des Jacobins; calomnier MM. Barnave, Lameth, Péthion, de Crancé, Roberspierre;

calomnier l'Ami du peuple, et quelquefois son disciple l'Orateur.

Tel est le pamphlet hebdomadaire intitulé le *Contre-poison*, ordure qui a succédé au journal des Halles, digne production de Languedoc, dit Estienne, mouchard, voleur et assassin privilégié du héros des deux mondes. Tel sont le *faux Ami* et le *faux Orateur du peuple*, le journal de la cour et de la ville, l'amî du roi, le journal de la noblesse, le journal du clergé, le journal de Paris, le *Mercure de France*, le modérateur, l'opinion et la suite de l'opinion de Malouet. Telle est aussi la feuille intitulée *Section des tuilleries*, sur laquelle nous ferons quelques observations particulières après avoir fait cette observation générale.

Le leur favori des contre-révolutionnaires est celui dont se servent les coquins, les fripons et les voleurs qui prennent impudemment le masque des honnêtes gens pour mieux enlacer leurs dupes. Il est donc simple, que d'après leurs patrons, les barbouilleurs de papier à gages et sans gages appellent les patriotes, aristocrates, ennemis de la patrie, de l'ordre et des loix; en donnant aux ennemis de la révolution les titres d'amis des loix, de l'ordre et de la patrie; mais ce qu'on auroit eu peine à imaginer, c'est que ces barbouilleurs se soient donné le mot pour s'étayer de l'autofité de Rousseau, et citer à tort et à travers, des passages du contract social à l'appui de leurs hérésies politiques. Si cet apôtre de la liberté pouvoit revenir parmi nous, qu'elle seroit sa surprise de s'entendre préconiser par les apôtres de la servitude! Pénétré de douleur de voir ses écrits profanés par des mains impures servir à tromper des peuples, il seroit saisi d'indignation à l'ouïe de son nom sortant avec éloge de la bouche d'un Montlausier, d'un Riquetti, d'un Malouet, d'un Mauri, d'un d'André; et il reculeroit d'horreur de le voir sur

les levres d'un Meudemonpas, d'un Dusaulchoy, d'un Estienne.

Dans le pamphlet intitulé *Section des tuilleries*, on débute par répandre l'alarme contre la vigilance salutaire des sections, et jeter les hauts cris contre l'ombrage que les bons citoyens ont conçu des manœuvres sourdes et insidieuses du club monarchique, et avec fondement : pour les scélérats qui composent cette assemblée de valets du despote, on conçoit que rien ne doit être plus inquiétant que la surveillance des amis de la liberté.

On essaye ensuite de s'y laver des inculpations faites aux chefs de ce club.

La section des Tuilleries reproche à la municipalité de ne s'être pas opposée à leurs manœuvres. Et l'auteur répond *elle ne les a pas trouvés dangereux*. Il auroit pu ajouter, puis la municipalité n'est-elle pas des nôtres ?

La section des Tuilleries reproche à ces chefs d'avoir distribué aux pauvres qu'ils vouloient attirer près de 30,000 cartes pour obtenir du pain fort au-dessous du prix courant ; ce qui pouvoit exécuter un soulèvement général dans la capitale, et allumer la guerre civile. Et l'auteur répond, *qu'ils n'ont jamais donné que vingt-cinq à trente cartes de pain à un sol la livre*, et qu'ayant promis de n'en plus donner, ils ont tenu parole : deux mensonges puans, comme on le verra ci-après.

La section des Tuilleries reproche à ces chefs de faire de nombreux enrégistremens clandestins sous le voile d'une charité perfide. Et l'auteur répond *qu'il n'y a eu que 2548 pauvres enrégistrés, dont les deux tiers sont des femmes, des infirmes et des enfans*. Mais il ne dit pas qu'en attirant les femmes, on a soin de s'informer si elles ont des maris, des fils ;

et que dans le cours de ces informations on a eu l'imprudence de laisser entrevoir des vues traîtreuses couvertes du voile de la charité... De quel état est votre mari, demandoit un secrétaire de Desclaires à une bonne femme ? — Fort de la Halle, Monsieur. — Cela est bon, très-bon, ça tappé dur.

La section des Tuilleries allarmée des moyens de séduction que donnoient à ce club les richesses immenses de ses membres, presque tous prélats, courtisans, gros propriétaires ou financiers, avoit arrêté de sommer la municipalité au nom de la loi et du salut de la patrie de faire cesser les assemblées funestes de ces ennemis de la révolution; de requérir le procureur-syndic de les dénoncer aux tribunaux, et de demander à l'assemblée nationale une loi contre ces largesses faites à la plebe par des factieux qui veulent la pousser à la révolte.

Poursuite juridique des conspirateurs du club monarchique.

Le procureur syndic ayant été forcé par le vœu de la commune, de dénoncer à l'assemblée nationale les manœuvres clandestines et allarmantes du club monarchique : les peres conscrits n'ont pu que la recevoir, crainte de découvrir leur jeu; ils ont donc chargé leur comité des recherches, entièrement composé d'anti-révolutionnaires gangrenés de suivre l'affaire, espérant bien qu'il réussiroit à la faire aller en fumée, au moyen d'une défaite propre à en imposer au public.

Le comité municipal des recherches singeant celui de la nation; ils se sont concertés ensemble pour donner le change aux amis de la liberté. Croiroit-on qu'après avoir affiché leur zèle pour la sûreté publique et leur improbation des manœuvres criminelles du club monarchique; ils n'ont fait voir d'autre obstacle au cours de la justice que l'impuissance ou

ils étoient d'établir la preuve des inculpations , faute d'une des cartes données aux indigens pour avoir du pain à un sol. Le ciel qui veille pour le salut de la patrie a voulu confondre leur perfidie , en les prenant à leur propre piège. Comme les chefs du club contre-révolutionnaire, poursuivent leurs noirs desseins , et qu'ils ne peuvent pas trop s'assurer de leurs agens ; un boulanger bon citoyen , auquel le nommé Petit attaché à Desclaires et secrétaire du club , venoit de remettre deux cent livres pour délivrer du pain à un sol aux porteurs de cartes , a engagé un huissier de ses amis à faire sa déposition au comité municipal des recherches. L'huissier s'est présenté à minuit à l'hôtel-de-ville : ne trouvant aucun des bureaux ouverts , il s'est adressé à l'officier de garde , et a couché la dénonciation sur le Journal militaire. Heureusement cet officier , bon citoyen de la section des Thermes de Julien , a pris copie de la dénonciation qu'il a fait certifier par plusieurs témoins irrécusables , et il a présenté l'original le lendemain au comité des recherches. Grande consternation parmi les inquisiteurs municipaux. A peine de retour chez lui , qu'il s'est rendu à sa section , et l'a informée de ce qui se passoit. Comme elle marche très-bien depuis la formation de son club , elle a nommé des commissaires pour se rendre chez le boulanger , et en tirer la preuve du délit. Les municipaux qui vouloient étouffer l'affaire , prévoyant bien la démarche de l'officier patriote , avoient dépêché un des leurs , le fourbe *Bureau dit du Colombier*. Cet intrigant jongleur , que j'ai dénoncé dans le numéro 178 de l'Ami du peuple , prit mille formes tortueuses pour rendre nulle cette détermination. D'abord il proposa d'envoyer ces commissaires au comité des recherches de la ville : c'étoit demander justice d'un frippon aux voleurs qui le protègent ! Le piège fut apperçu , le municipal hué. Ce drole qui ne rougit jamais , voyant qu'il avoit manqué son coup , proposa d'envoyer les commissaires au comité de la section du déposant ,

qu'il eseroit bien faire prévenir par les mouchards qui étoient avec lui. Il fut encore sifflé. Les commissaires allèrent donc droit chez le boulanger, qui leur déclarat toute la trame : ils reçurent sa déclaration et ils raportèrent quelques unes de ces cartes, dont les comités des recherches demandoient à voir une seule pour servir contre les membres du club monarchique.

Aujourd'hui la section des Thermes de Julien est en état d'en produire un grand nombre. Mercredi dernier sur les quatre heures du soir, un particulier ayant été vu, distribuant des cartes pour du pain, dans le passage des Jacobins St. Jacques, fut arrêté et amené au comité : on trouva sur lui 15 cartes, reste d'un très-grand nombre qu'il avoit distribuées : il a déclaré les tenir du nommé Petit, agent de Desclaires. Ce particulier est aux arrêts. Voilà donc la section des Thermes de Julien, en état de fournir preuve complete des manœuvres traîtreuses du club Monarchique. Voilà donc les comités des recherches qui vont poursuivre à outrance cette société de conspirateurs. Comme ces traîtres vont être punis ! Comme les peres conscrits vont venger la patrie ! . . . Pauvres badauts, bercés vous de ce fol espoir, les traîtres que vous constituez pour établir la liberté, et qui ne sont occupés qu'à la détruire, vont mettre leur esprit à la torture pour trouver des moyens d'arracher ces victimes au glaive des loix ; et ils se moqueront encore de vous, comme ils s'en sont toujours moqués.

Dejà le comité aristocrasique de la section des Thermes et le comité vénal de la police se sont concertés pour faire échapper Petit, l'agent de Desclaires : peut-être Desclaires s'evadera-t-il lui-même ; et les comités des recherches vous repondront impudemment. *Nous ne demandons pas mieux que de faire punir les coupables, pourquoi les avez vous laissés fuir.*

Citoyens, assemblez vos sections : arrêtez Desclaires, s'il en est encore temps, et faite juger les autres par contumace. Mais avant tout, élevez vous à la hauteur de la révolution, et sachez qu'il ne faut aucun ordre juridique pour arrêter un conspirateur ; et apprenez que dans ce cas tout patriote est juge. Faut-il le répéter sans cesse, la machine ne marchera pas comme elle doit marcher, que le peuple n'ait pendu quelques centaine de ces scélérats.

A l'Ami du peuple.

On assure que Bailly et Mottié ont donné une forte somme aux spadassins St. Elme et St. Luce pour les débarrasser des Srs. Rossignol et Dejon, qu'ils accusent d'être les auteurs de l'affaire des mouchards.

Les chasseurs soldés des compagnies Hulin et Cheffontaines ont fait, il y a quelques jours un festin à Vaugirard, qui a coûté 700 livres ils s'en sont allés sans payer. Un nommé Marc sergent de la première de ces compagnies vient de faire à l'aubergiste un billet de cette somme. Il y avoit des grenadiers à ce repas : mais on leur doit la justice de dire qu'ils ont tous payé leur écot.

Mottié vient de faire tuer deux moutons gras, dont il a envoyé les paux à son cher Louvain, pour envelopper sa tête. La chair a été envoyée aux chasseurs d'Hulin et cheffontaine pour s'en régaler.

Un vainqueur de la bastille, qui étoit dans la compagnie des canonniers, volontaires de St. Eustache, et auquel on avoit d'abord refusé d'enseigner la manœuvre de l'artillerie, vient d'être renvoyé parce qu'il est bon patriote et qu'il prétend que l'ami du peuple a toujours dit vrai sur Mottié.

Signé, un citoyen actif de la
section de St. Eustache.

Paris ce 15 fevrier 1791.

Déclaration de l'Ami du peuple.

Grace au ciel et au zèle de *l'ami du peuple*, les preuves sont acquises contre les assassins de l'infortuné Rotondo. La cause va être portée devant le tribunal des petits pères : et la France entière verra enfin avec autant d'horreur que de surprise, que ces assassins sont des mouchards et des coupe-jarêt du divin général. Je vais prendre acte de la plainte portée par le défenseur de Rotondo : et je le suivrai pas à pas avec l'anxiété d'un censeur sévère devant le quel il ne faut ni mollir ni broncher. J'invite tous les patriotes éloquens à ne pas laisser dans les mains d'un seul homme, la conduite de cette cause importante fut-il un saint il seroit fou de s'abandonner à sa foi.

En vertu de la nouvelle procédure criminelle, si propre à favoriser les menées des agens du pouvoir, le directeur du juré entend les dépositions des témoins à huit clos. Les dépositions de ceux qui ont déjà été entendus me seront communiquées : et je me flatte que l'impartialité du directeur du juré ne me donnera pas sujet de soulever l'opinion publique, contre les nouveaux tribunaux, comme je l'ai fait contre le Châtelet. . . . Les abus devoient être corrigés peu à peu et avec réflexion ; car il est décidé que la France sera libre un jour. Il dépend donc des fonctionnaires publics de ne pas forcer le peuple par leurs injustices, de leur retirer ses pouvoirs et de les envelopper enfin, dans l'anathème réservé aux traîtres à la patrie.

Avertissement.

Les lettres et paquets, destinés à *l'Ami du peuple*, doivent être remis dorénavant au café Flamand, rue des Cannelles.

MARAT, l'ami du peuple.

DE L'IMPRIMERIE DE MARAT.